

chirurgie esthétique ratée expertise sans faute professionnelle

Par franours, le 21/09/2009 à 10:04

bonjour,

voici mon cas personnel. j'ai subi une chirurgie plastique en mars 2005 dont les suites sont peu réussies. le chirurgien a pratiqué un lifting facial et une blépharoplastie des paupières inférieures et supérieures. il a également fait une lipostructure pour remodeler et regonfler la peau.

DEFAUTS PRINCIPAUX après quelques mois :

- présence d'une cicatrice temporale dépigmentée et irrégulière,
- présence d'un bourrelet semi-circulaire en limite inférieur de la paupière,
- modification du regard car trop de peau enlevée aux paupières supérieures.

j'ai pris un avocat et une expertise a été demandée.

RESULTATS DE L'EXPERTISE QUE J'ai reçus en mi-juillet 2009 :

PREJUDICE ESTHETIQUE EVIDENT : persistance d'un bourrelet palpébral inférieur droit, d'une cicatrice temporale droite visible, d'une gêne oculaire et une modification subjective du regard.

DFT 0

date de consolidation 22 08 06

DFP 0

Prétium Doloris 1/7

Préjudice Esthétique 2/7

Préjudice Agrément : à la piscine (cheveux mouillés)

Les acts réalisés par le Dr XXXXXXX ont été attentifs, consciencieux, diligents, conformes aux règles de l'art et aux données acquises de la science.

CONCLUSIONS DE MON AVOCAT :

pas de faute professionnelle du chirurgien !!!! alors qu'il y a préjudice.....

pourtant c'est sûr !!! le bourrelet palpébral inférieur droit n'est venu là tout seul, le chirurgien a commis une erreur lors de la LIPOSTRUCTURE en injectant mal la graisse.

Il me dit que l'affaire est difficile car c'est un aléa médical. est-ce à dire que je n'aurais aucune indemnisation alors que je suis quand même victime dans cette affaire.

Quelqu'un peut-il m'aider dans cette affaire, j'avoue que je ne sais pas quoi faire et mon avocat ne m'aide pas !!!! il semble dépassé dans cette affaire.

QUE DOIS-JE FAIRE ?

Merci pour votre aide
Franours

Par **Kely**, le **12/10/2009** à **02:48**

bonjour,

il faut savoir que le juge n'est pas lié par l'avis de l'expert même s'il le suit souvent.

Deux hypothèses :

- solliciter à nouveau une expertise en faisant état de l'importance de vos préjudice,
- renforcer vos demandes en vous basant sur le rapport d'expertise actuel à l'aide de la jurisprudence et notamment des décisions qui indemnisent ces différents chefs de préjudices.

voici quelques tuyaux :

Recherchez d'abord les preuves tangibles. Le praticien est soumis à un devoir d'information très précis. Il doit vous expliquer la technique et le type d'anesthésie utilisés, vous décrire explicitement les risques éventuels, même rarissimes, et les suites opératoires. De plus, depuis l'arrêté du 17 octobre 1996 sur la publicité des prix des actes médicaux et chirurgicaux à visée esthétique, il est tenu de vous remettre un devis. Ce document obligatoire, pour toute intervention à partir 305 €, doit notamment mentionner sa qualification, la nature des produits, le décompte détaillé de chaque prestation, qu'elle soit remboursée ou non par la Sécurité Sociale. En 1999, de nombreux médecins ont été condamnés à verser des amendes (de 150 € à 915 €) pour devis incomplets. Dans tous les cas, le non-respect de ces obligations est un argument important à faire valoir en cas de litige.

Le plus difficile est de pouvoir établir un lien entre l'opération et la lésion, mais dans votre cas, si votre vue est gênée pas de difficulté.

le chirurgien n'a aucune obligation de résultat mais il doit tout mettre en oeuvre pour parvenir au résultat souhaité mais ce n'est pas à proprement parler une obligation de résultat, plutôt une obligation de moyen "renforcé".

tenez moi au courant sur kelyhadd@hotmail.com

a bientôt et bon courage.

Par **franours**, le **12/10/2009** à **11:01**

bonjour,

merci kely pour votre réponse. je suis en train de vérifier les éléments de mon dossier pour relancer l'affaire si cela en vaut la peine financièrement.

après prise d'informations autour de moi, je me suis aperçue qu'en fait, je n'avais aucune

connaissance de mon dossier et que je me suis présentée SEULE et comme une "cloche" le jour de l'expertise, étant dans la toute confiance en mon avocat et en l'expert.

le jour de l'expertise, j'ai appris par l'expert que mon avocat avait reçu un dossier de la partie adverse comportant des tas de documents (administratifs, cliniques, médicaux) dont il ne m'a jamais fait part et dont je n'ai pas confirmé l'authenticité... notamment le consentement éclairé et la remise d'informations.....

Je suis actuellement en "brizbi" avec mon avocat qui ne me transmet toujours pas ces pièces dont je veux vérifier l'existence réelle et l'authenticité.

mon avocat a "failli" à son devoir d'assistance, d'information.

Au-delà de la "faute professionnelle non reconnue alors qu'elle est évidente" (sans être pro. on peut voir que le chirurgien a loupé un geste de lipostructure et a injecté de la graisse à un endroit où elle ne se résorbe pas formant un bourrelet), je pense que le problème est dans UNE MAUVAISE PREPARATION DU DOSSIER de la part de mon avocat.

- je ne savais pas que le chirurgien m'avait fait une lipostructure au niveau des pommettes (sinon j'aurais réagi et mis l'accent sur une maladresse lors de l'injection)

- je n'ai pas pu vérifier l'existence et l'authenticité des documents fournis par la partie adverse.... car je n'en connaissais même pas l'existence...

pour le moment, voilà où j'en suis....

j'ai beaucoup de difficultés à récupérer les éléments de mon dossier pour pouvoir en prendre connaissance et chercher la faille éventuelle.....

mon avocat me semble agacé par mes remarques et je le sens peu enclin à m'aider.

suite à votre conseil, je vais voir si je trouve quelque chose en jurisprudence...

merci et à bientôt,
franours

Par **Julie THOMAS**, le **28/10/2009** à **10:37**

Bonjour Franours,

Je suis désolée de voir ce qui vous est arrivé, et comment la procédure a dérapé.

Je vous confirme qu'il est primordial d'être assisté lors de l'expertise, car c'est LE moment crucial d'une procédure en responsabilité médicale. L'idéal, c'est d'être accompagné par son avocat + par un médecin conseil, car les questions posées sont juridiques ET médicales...

Sachez tout de même que vous pouvez demander une contre expertise, si le résultat de la première est défavorable, comme cela semble être le cas... Mais il est alors quasiment indispensable de disposer d'un rapport rédigé par un médecin conseil diplômé en réparation du dommage corporel, qui critique les conclusions du 1er Expert, pour justifier votre demande.

Avez-vous engagé cette procédure devant la CRCI ou devant le Tribunal de Grande Instance ?

Julie THOMAS

Par **franours**, le **30/10/2009** à **10:47**

bonjour,

cette action a été engagée auprès du Tribunal de Grande Instance. qu'est-ce que la CRCI ?

Comment demander une contre expertise ? je contacte un expert ou bien que dois, de nouveau, passer par mon avocat qui va de nouveau établir un dossier.... etc.

Comment choisir l'expert ? le premier qui a été désigné était un spécialiste en ORL !!! je n'ai même pas été vue par un expert en chirurgie plastique

QUI CHOISIT L'EXPERT ?

comment trouver ce type d'expert ?

j'avoue que dans ce dossier, mon avocat "rame" et ne m'est d'aucune utilité à part recevoir ses honoraires !

je lui téléphone régulièrement pour avoir des réponses que type je vous envoie mes propositions, mais rien

JE n'AI TOUJOURS PAS connaissance de mon dossier médical que mon avocat a reçu.... notamment, je n'ai aucun souvenir d'avoir signé "un consentement éclairé", j'ai demandé à vérifier ce document mais mon avocat ne me présente pas le document et reste très "évasif" sur ce point....

j'ai l'impression que mon avocat "s'est planté" et n'a pas fait le travail d'information, de conseil, d'assistance pour lequel je l'ai payé.

mon dossier est plein d'imperfections.....

merci pour votre aide
Franours

Par **Julie THOMAS**, le **30/10/2009** à **11:33**

Franours,

C'est effectivement à votre avocat de demander une contre expertise, soit en restant devant le TGI (mais vous courez le risque de payer à nouveau les honoraires de l'Expert), soit devant la CRCI (Commission Régionale de Conciliation et d'Indemnisation).

L'avantage de la CRCI, c'est que les frais d'Expert sont pris en charge par l'Etat. Par ailleurs, la procédure est plus rapide. Mais, cette commission est réservée aux cas les plus grave, et, malheureusement, un préjudice esthétique n'est pas toujours recevable..

Je suis étonnée que votre avocat ne vous ai pas expliqué cette procédure, et je vous confirme

qu'il devrait discuter de tout ça avec vous. Il devrait également vous transmettre tous les documents dont il a obtenu la communication.

Il s'agit de VOTRE dossier médical. Le minimum, c'est que vous puissiez en avoir une copie...

N'hésitez pas à m'envoyer un mail si vous avez d'autres questions. juliethomas@hotmail.fr

Par **mirka2010**, le **29/11/2010 à 13:24**

Je comprends votre désarroi. J'ai subi une chirurgie palpébrale inférieure en 2005. Le chirurgien devait enlever une petite kyste de graisse sous l'oeil. A la place il m'a sectionné les muscles orbiculaires, les a raccourci de moitié (à mon insu) et les a cousu dans les canthus externes. Il s'en suivi une explosion suite à la tension dans les canthus internes. Je souffre martyre depuis 5 ans. Personne ne veut m'aider. Corporatise médicale oblige. Je commence avoir de problèmes avec le blanc de yeux qui s'ondulent et sont traversé de veines. Un vrai enfer. Cela c'est passé en Suisse à Genève. Ophthalmologue me bombardent de cortisone et des collyres mais rien n'y fait. Justice ? Je ne pense pas que l'on peut l'avoir.

Mirka

Par **Nikky28**, le **21/03/2011 à 14:08**

Si par la voix légal on ne peut rien faire car les médecins se protegent entre eux,,,,pourquoi ne pas avoir recours a un autre méthode?; tu as un ami journaliste? ou simplement parler a un journal local de ton cas avec les preuves photos etc etc nom du médecin,ils n'aiment pas la mauvaise publicité, peut être que tu n'es pas sa seule victime!!!! il ne faut pas laisser passer ces choses, d'autres personnes risquent la même chose!!!!

Par **roumie**, le **16/07/2011 à 16:14**

je reviens du Maroc, d'une clinique réputée et qu'on voit régulièrement sur les chaînes de télévision: une super émission à "envoyé spécial" sur la 2 il y a longtemps(et qui m'a donnée envie d'y aller,) et l'an passé une autre du même chirurgien et de sa clinique à Casablanca, chic et très propre du reste!, sur la 5 en novembre je crois: le chirurgien a raté mes seins: il a mis des prothèses, alors que j'avais demandé et payé un lifting des seins+ prothèses 3000 euros,(donc le lift n'a pas été fait) et les seins sont tombés! la prothèse remontait en haut du sein et le bas était flasque(des 2 côtés!) on aurait dit que j'avais des seins carrés ! très très laid!!! je suis retournée au mois de juin, il n'y a pas un mois! pour ce qu'ils appellent "une retouche"!! une reopération mais il n'a coupé qu'autour des aréoles et.... ça ne tient pas!!! une semaine après ça retombait!!! outre le fait que je vais contacter les émissions qui l'ont porté aux nues! (car j'ai aussi vu une marocaine opérée la chambre à côté de moi l'an passé à qui il a dû faire un deuxième lift(visage)cette année et reraté!!! la bouche tordue , douleurs

etc...)donc outre ce contact avec les medias qui lui servent de support de pubs , support de sa renommée! pour que l'europe se précipite chez lui!que puis-je faire juridiquement car ce n'est pas la France!!!la marocaine a de la chance, son mari est avocat!!!je suis seulement rmiste!!!!

Par **Domil**, le **16/07/2011** à **16:22**

Quand on est rmiste on n'a pas les moyens de se faire grossir les seins, donc vous avez les réserves financières nécessaires pour prendre un avocat au Maroc, ce qui est la seule solution. C'est le risque quand on va se faire charcuter à l'étranger.

Par **youris**, le **16/07/2011** à **16:34**

bjr,
comme l'opération a eu lieu au Maroc ce sont les juridictions marocaines qui sont compétentes, vous devez contacter un avocat marocain.
cdt
cela est choquant, même si cela n'est pas interdit, de voir que le rmi sert à financer des opérations de chirurgie esthétique et de plus à l'étranger.

Par **roumie**, le **17/07/2011** à **12:46**

je trouve dommage que vous soyez dans le jugement!! le rmi ne m'a pas financé une telle opération!!!impossible!on a trop peu déjà pour "vivre"! j'ai obtenu une somme d'argent pour un travail fourni! car même avec un rmi,on peut parfois travailler! sachez-le! (c'est un dispositif qui existe depuis pas mal de temps!)et on a le DROIT de vouloir réparer notre corps, à nous, les femmes, quand des grossesses nous ont laissées abîmées!! les réponses culpabilisantes et moralisatrices vous regardent, messieurs les censeurs, messieurs qui jouent à juger l'autre sans connaître les circonstances de vie des gens à qui vous vous adressez!!! j'ai posé une question autre et vous répondez en fonction de votre psycho de jaloux, de mec en fait!! quelle bassesse!dans votre petite mentalité, une rmiste n'a le droit que de sous-vivre!de n'être rien, de ne pas travailler sur soi! de ne pas travailler sur son image que la galère a minimisée! apprenez, messeurs les censeurs, les juges de 4 sous, que l'amour de soi est ce qui est le plus important et que cela passe aussi par la reconstruction et reconsidération de son corps! le corps qui est meurtri par beaucoup d'hommes sans amour, comme vous,ces hommes qui jugent, contrôlent,frappent,martyrisent,violent, tuent, et manipulent chaque jour les Femmes!!!oui, certaines femmes ont BESOIN de tourner la page et de se "renouveler"si je puis dire pour "renaître" et vivre autre chose,quitter le dispositif de la misère! et ça peut encore une fois passer par la reconstruction de son corps! même si ça coûte beaucoup!! on peut s'offrir cela en sacrifiant certaines choses et en bossant et économisant quand c'est possible! ok!! gardez vos jugements de sous -estimation et de contrôle des autres pour vous et travaillez sur vous!!!!!!membre de quelle élite!! de la virilité mal placée!!!! à tous les coups!!! et vous youris!!qui vous a dit que c'est pour se faire(si vulgairement dit)"gonfler les seins"!!!!vous avez un problème avec votre mère! vous avez été soit éteuvé trop tôt et êtes

frusté, soit vous n'avez pas connu le sein!! et c'est pire!pauvres hommes! vous êtes foutus! c'est l'ère où laFemme se libère malgré vos tentatives pour nous ramener au Moyen-âge, aux temps où vous nous brûliez!... maintenant, vous nous brûlez par la parole!!!waouh!!....je pensais trouver des gens intelligents sur ce site!! râté! des ombres,comme partout!!!!

1. Domil est une femme

2. Ce plaidoyer est superbe

3. Quid de la question juridique ?

Par **youris**, le **25/07/2011** à **19:30**

bjr,
à l'attention de roumie, avant d'accuser quelqu'un il faut savoir lire.
dans votre message du 17 juillet vous écrivez me concernant:

et vous youris!!qui vous a dit que c'est pour se faire(si vulgairement dit)"gonfler les seins"!!!vous avez un problème avec votre mère! vous avez été soit étésévré trop tôt et êtes frustré, soit vous n'avez pas connu le sein!! et c'est pire!pauvres hommes! vous êtes foutus! c'est l'ère où laFemme se libère malgré vos tentatives pour nous ramener au Moyen-âge, aux temps où vous nous brûliez!... maintenant, vous nous brûlez par la parole!!!waouh!!....je pensais trouver des gens intelligents sur ce site!! râté! des ombres,comme partout!!!!

et voici le texte de mon seul message sur votre affaire:

bjr,
comme l'opération a eu lieu au Maroc ce sont les juridictions marocaines qui sont compétentes, vous devez contacter un avocat marocain.
cdt
cela est choquant, même si cela n'est pas interdit, de voir que le rmi sert à financer des opérations de chirurgie esthétique et de plus à l'étranger.

je vous laisse constater votre erreur.

concernant votre situation, c'est vous qui avez indiquée être au RMI alors que rien ne vous y obligeait.et que cela n'apportait rien à votre affaire.

pour écrire un telle diatribe au demeurant très confuse il faut que vous soyez très malheureuse.

Par **Domil**, le **26/07/2011** à **00:19**

Plaidoyer superbe en arguant d'un droit à se faire refaire les seins au nom des femmes battues, c'est pitoyable.

Par **Iola41000**, le **23/11/2015** à **12:05**

bonjour

je vous explique mon cas...j'ai 45 ans , je présente une ptôse facial bas c'est a dire : un affaissement du visage , des paumettes... dans mon cas c'est normal c'est du a l'âge.

préconisation : lifting cervico facial + blépharoplastie+ 400 euros d injection d'acide hyaluronique total (4300 euros)

J'ai démarché seule un chirurgien maxilo facial sur tours pour un lifting cervico facial puis une blépharoplastie des paupières supérieures.

J'ai eu des rdv 3 au total, j'ai pourtant bien mis mes demandes au clair entre elle et moi il m'à dis que si je voulais que mon lifting dure il fallait retoucher mon menton c'est à dire de faire la genioplastie (je ne s'avais pas ce que c'était ni les conséquences, ni les dangers que cela représentés à ce moment là toujours dans son mystère elle se garde de m'expliqué tout ceci véritablement. Elle survole une explication de cette opération sans me prévenir des risque et conséquences, d'ailleurs j'ai rien signé d'entente préalable sur ce genre d'opération j'ai du moi même aller sur internet à la pêche aux infos pour savoir ce que c'était cette opération.

c'est une chirurgie lourde psychologiquement et traumatisante quand vous n'avais pas prévu ce genre d'opération, et qu'elle n'ait pas nécessaire au vu de mon ossature qui était très bien et qui nécessitait pas ce genre d'intervention (mais je l'ai su qu'après avoir été voir un chirurgien esthétique qui à pignon sur rue il y a quelque temps).

J'ai donc accepter croyant que cela était nécessaire pour mon lifting mais si je ne savais pas les risques, et comment ça se présenté vraiment elle me là dis qu'à "demi mot" car en faite elle ne se soucier pas trop de mes demandes d'ou mon insistances envers elle sur à mes attentes. il a juste fait ce qu'il voulait sans tenir compte de mes souhaits.

J'ai donc eu des devis (sans explication) juste le prix

je vois un anesthésiste je paye 400 euros pour l'intervention.

le jour J je me fais donc opérer par ce chirurgien maxillo facial sur TOURS

le lendemain déjà j'ai vu que quelque chose clochait, je n'avais pas eu de lifting cervico facial mais un mini lifting avec cicatrices devants l'oreille qui ne va pas derrière l'oreille mais juste en dessous du lobe

puis la blépharoplastie une paupière n'était pas droite. j'ai pas eu mes injections elles étaient absentes..

qu'en a mon menton je ressemblais à ramsès! j'ai le visage très allonger et là c'était vraiment traumatisant pour moi mon sourire c'est figé comme ci elle me l'avait enlever! cela à accentuer mon visage avec un menton pointu.

une horreur! ... de plus mon visage au bout de quelque semaine est redevenu pareil qu'avant (tombant) en prime un menton que je ne voulait pas! j'en ai pleurer

j'ai immédiatement alerté le chirurgien qui a minimisé mon problème, qui m'à dis d'attendre le résultat dans quelques mois et de me tenir droite pour avoir un port de tête haut afin de ne pas voir la peau du cou qui pendait.

j'ai été volé! humilié, j'ai payé pour une chirurgie que ne souhaité pas à la base ou elle m'à

vendu son produit et m'a même pas fait un lifting cervico facial.

je suis traumatisé j'en dors plus et j'ai un stress permanent . même ma fille me dis tu as un long menton maintenant c'est juste horrible à vivre..

Pour couronné le tout pour rattrapé son erreur et voyant ma détresse, elle as carrément dis bien écouté nous allons faire une ostéotomie de votre mâchoire inférieur afin de rendre votre lifting durable cette fois ci! (c'est a dire scié votre mâchoire inférieur pour gagner 6mm et de mettre des plaques pour maintenir le tout) un comble j'étais horrifier ...

Moi et mon mari nous sommes resté scotché sur notre siège! elle n'a pas voulu reprendre le lifting cervico facial (car pour elle j'ai un visage atypique)! alors que je suis tout a fait normal de visage et nous a propose directement l'ostéotomie une chirurgie plus lourde que l'angioplastie... invraisemblable je suis perdu, j'ai été volé, désabuser, elle m'à défigurer avec cette prothèse et je n'ai pas eu mon lifting cervico je suis resté pareil qu'avant sauf que j'ai en plus un menton qui me fait souffrir et je ne me sent pas bien dans ma tête.

Voyant mon problème s'aggraver nous sommes aller consulté un éminent professeur chirurgien parisien qui nous à carrément dis mais pourquoi elle vous à fait ça?? mais votre cranio teleradio est impeccable vous êtes en occlusion vous présentez une ossature parfaite il m'a conseiller de porter plainte et de demander à l'amiable aussi un remboursement. Mais je sais qu'elle ne me remboursera pas et que la justice française va privilégier les médecins et que je vais perdre mon temps la France n'aide pas les RMiste comme moi qui mette des années à ce payer une chirurgie sensé embellir ma vie...maintenant ma vie est sombre!

Que faire aujourd'hui?? vers qui me tourné je n'ai pas d'argent pour un avocat qui ne sera pas véreux car il y en a beaucoup dans le milieu et moi je suis rien donc elle pourra faire de faux attestations car elle à largement les moyens de ce payé un avocat à contrario de moi

J'en pleure rien de d'écrire cette lettre

merci de vos réponses

Par **Pepsie16**, le **23/02/2016** à **20:13**

Je viens juste vous dire que je suis de tout cœur avec vous. Moi je souffre TOUS LES JOURS (dans ma tête mais aussi dans mon corps !!)d'une réduction mammaire ratée ! Cela a gâché ma vie pour toujours, mon chirurgien m'ayant ratée a nié, m'a abandonnée et est parti à la Martinique couler des jours heureux alors que moi je pleure tous les jours ! Mon histoire serait très longue à raconter et je ne vous embêterai donc pas en vous la racontant, mais je ne peux que vous conseiller de retourner à Paris pour voir les meilleurs chirurgiens et de trouver un bon avocat (le mien était nul !). Très tristement

Par **balsa**, le **05/01/2017** à **10:01**

Domil. pas sympa ça doit être un canon !

Par **LINDA42**, le **31/05/2017** à **13:24**

2